

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du lundi 14 novembre 2016**

Le quatorze novembre deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Lydia GALOPIN, David BOURGEOIS, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD, Elodie GRYGULA

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julie LECOMTE donne pouvoir à Yves MARIE
Axel TROTIGNON donne pouvoir à Eric TABARINO
Nathalie BIETRY donne pouvoir à Sylvie DOUCET
Sophie GOUMAZ donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL

Absente excusée :

Adrienne PETIT

Absents :

Peggy GUILLER et Romain GRUGIER

Le Maire nomme Bruno ALAMICHEL secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2016

Par courriel en date du 12 novembre, Myriam ROUILLARD a signalé que son intervention sur la mise en place de panneaux de radars pédagogiques n'a pas été mentionnée. Elle précise que le coût n'est pas très onéreux. Les prix varient de 790 € HT à 1390 € HT. Elle ajoute que beaucoup de petites communes sont dotées de ce matériel pédagogique et qu'une subvention par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir avait été proposée jusqu'en 2015. Elle reste persuadée que ces radars sont dissuasifs, et au moins sur le moment provoquent un ralentissement. Elle pense que la Commune peut assumer cette dépense.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents en tenant compte des précisions apportées.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission des Finances du 17 octobre ;

- Compte rendu de la Commission Cimetière du 27 octobre ;
- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 21 octobre ;
- Compte rendu de la Commission des Travaux du 2 novembre.

Communauté de communes du Val de Voise :

- Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 26 septembre.

Divers :

- Comptes rendus et annexes des assemblées générales d'Approlys du 3 octobre et du 7 novembre ;
- Compte rendu et annexe de l'assemblée générale du SDE du 5 octobre ;
- Comptes rendus des réunions des 7, 18 et 25 octobre du cabinet Verdi relatifs aux travaux d'extension du réseau d'assainissement ;
- Compte rendu de la séance du SIRMATCOM du 12 octobre ;
- Compte rendu du Conseil de l'école E. Pottier du 14 octobre.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
28/09/2016	MAITRE RIVAYRAND BLANC	LARIGNON/RICHARD	33 rue de la Fontaine	AC n° 244	244 m²	NON EXERCE LE 28/09/2016
29/09/2016	MAITRE MUNOZ	ALIDOR JACQUES	39 route d'Epéron	ZK n° 421	1596 m²	NON EXERCE LE 05/10/2016
19/10/2016	MAITRE BOZELLEC	WATTEL	47 Fbg de la Bretonnière	AC n° 57	880 M²	NON EXERCE LE 27/10/2017

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
MEFRAN	Lot 25 barrières	Voirie	1 025.00	1 230.00	INV
ADT TP	Terrassement voirie interne	CTM	25 889.60	31 067.52	INV
DUMENY MAIN	Chênes résine	CTM	3 612.43	4 334.92	INV
ADT TP	Tranchée limite de propriété	Presbytère	2 900.00	3 480.00	INV
123 ENERGIE MOTOCULTURE	Réparation 2 autoportées Kubota	Espaces verts	720.80	864.96	FCT
LYRECO	850 ramettes papier A4	Divers services	2 541.50	3 049.80	FCT
APAVE	Vérification conformité électrique	CTM	595.00	714.00	FCT
2SI 2LA	Concert du 6/11	Animation		1 100.00	FCT
JARDIN DE VIE	Fleurissement automne	Espaces verts	500.00	600.00	FCT
LA RELIURE DU LIMOUSIN	Reliures registres	Etat civil	1 311.00	1 573.20	FCT
SAGA LAB	Contrôle système de relevage et équipements sportifs	Gymnase	973.84	1 168.61	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Il précise que le montant de 25 889,60 € HT est en réalité une somme de travaux différents et que la mise en concurrence a été effectuée. Ces travaux permettront l'accès par l'arrière du bâtiment dans la perspective de cessions ou de locations de parties distinctes. Jack PROUTHEAU signale que la Commune a réceptionné un devis de 100 000 € pour les mêmes travaux.

Pierre COUTURIER s'étonne du coût pour les travaux au presbytère. Il semble qu'il en manque une partie. Ce point est à vérifier avec le service comptabilité.

La quantité de ramettes achetée semble énorme. Il s'agit pourtant à peu de chose près de la consommation annuelle de tous les sites de la Commune, école élémentaire comprise. A titre d'information, l'école consomme 10 000 photocopies par an.

Bruno ALAMICHEL donne des informations sur les marchés à bons de commandes et les limitations aux recours à d'autres entreprises dans le cadre du code des marchés publics puis des nouveaux textes relatifs à la commande publique. Avant le 31 mars 2016, 10 % des marchés de mêmes natures pouvaient être confiés à une autre entreprise. Aucune tolérance n'est permise depuis le 1^{er} avril 2016. Il faudra donc adapter nos marchés dans le futur comme par exemple un accord-cadre avec plusieurs entreprises.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Tarifs communaux 2017

Le Maire précise que l'ensemble des informations se trouve dans le compte rendu de la Commission des Finances du 17 octobre : maintien des tarifs de l'année précédente, sauf à la marge (redevance stationnement taxi, travaux en régie et loyer salle de danse rue de la Herse). Les tarifs liés aux cimetières, aux périscolaires et aux locations des salles polyvalentes ont été impactés d'une augmentation de 0,4 % correspondant à l'inflation annuelle.

Concernant le prix de la taxe communale d'eau potable, le Maire rappelle la stratégie d'économie dans le cadre de renégociation de la Délégation de Service Public et l'équilibre entre les composantes pour un maintien du prix en favorisant les investissements prioritaires, d'abord la station d'épuration (SIA) et le réseau d'assainissement (Commune), puis actuellement le budget d'eau potable fragilisé compte tenu des récents investissements (Faubourg de la Bretonnière), des changements des branchements en plomb et des travaux en cours (Baglainval). La stratégie consiste donc, sans modifier le prix pour les usagers, d'effectuer un basculement des taxes pour favoriser le budget eau potable. Pour 2017, après étude de Pierre COUTURIER et suite à une renégociation des prêts, il est possible de basculer 20 centimes d'euros/m3 de la taxe du SIA vers la taxe communale d'eau potable, soit une taxe communale 2017 proposée à 1,10 €/m3. Le prix global de l'eau est donc maintenu. Pierre COUTURIER signale toutefois que la Commune n'a pas le contrôle sur la variation de prix du fermier (formule de révision), sur le niveau de production et sur les taxes de l'agence de bassin. Le Maire se félicite de l'entente coordonnée et la cohérence entre le SIA et la Commune qui permet à ce niveau de maintenir le prix de l'eau.

Proposition de la Commission des Finances du 17 octobre :

Produits divers	2014	2015	2016	2017
Taxe de raccordement des eaux usées	2 300	2 400	2400	2400
Loyer salle de danse rue de la Herse (trimestriel)	160,71	162	162	180
Redevance stationnement taxi (annuelle)	164,83	180	200	220
Droit de place du marché du mercredi- le mètre linéaire	0	0	0	0
Droit de place du marché des autres jours	100,00	100,00	100,00	100,00
Droit de place stationnement camion	10	10	10	10
Droit de place supplémentaire pour le camion de crêpes et glaces	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité
Vacation de police au cimetière	20,00	20,00	20,00	20,00
Loyer des terrains (jardins) communaux pour une surface de 100 m ²	20,00	20,00	20,00	20,00
Prix de vente de terrains communaux sur les ZA (prix au m ²)	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade
Seuil d'amortissement des biens renouvelables	800,00	800,00	800,00	800,00
Location de tables à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	6,00	6,00	6,00	6,00
Caution	200,00	200,00	200,00	200,00

Location de bancs à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE		3,00	3,00	3,00	3,00
	Caution	200,00	200,00	200,00	200,00
Location d'une tente		35,00	35,00	35,00	35,00
	Caution	400,00	400,00	400,00	400,00
Prix de la copie noir et blanc - particuliers et associations		0,25	0,25	0,25	0,25
Prix télécopie			0,5	0,5	0,5

Manifestations	2014	2015	2016	2017
Location d'une tente	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00
Caution pour la location d'une tente	400,00	400,00	400,00	400,00
Emplacement exposants hors périmètre de la CC du Val de Voise jusqu'à 4 mètres	40,00	40,00	40,00	40,00
Emplacement exposants hors périmètre de la CC du Val de Voise de 4 à 8 mètres	70,00	70,00	70,00	70,00
Electricité pour emplacement	5,00	5,00	5,00	5,00
Emplacement forain	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45

Salon d'arts	2014	2015	2016	2017
Inscriptions	25,00	25,00	25,00	25,00
Location d'une table supplémentaire	12,50	12,50	12,50	12,50

Adhésion annuelle à la Bibliothèque Municipale	2014	2015	2016	
Administrés par famille	G : 3 €/personne HC : 5 €/personne	G : 3 €/personne HC : 5 €/personne	G : 3 €/personne HC:5 €/personne	G : 3 €/personne HC:5 €/personne
Non administrés par famille				

Gratuité : - 18 ans, étudiants, enseignants, centres de loisirs Gallardon, assistantes maternelles, bénévoles et salariées de la bibliothèque

Montant horaire des travaux en régie	2014	2015	2016	2017
	39,00	40,00	41	42

Prix de l'eau	2014	2015	2016	2017
Taxe communale d'eau potable	0,46 €/m3	0,60 €/m3	0,90 €/m3	1,10 €/m3
Taxe communale d'assainissement	0,75 €/m3	0,77 €/m3	0,77 €/m3	0,77 €/m3

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Gel des tarifs en 2011, augmentation de 1,6 % en 2012 (inflation), création de 3 tranches supplémentaires et d'une augmentation régulière à partir de la première tranche en 2013, augmentation de 1 % en 2014 (inflation), augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation), gel des tarifs en 2016 (inflation nulle)

Proposition 2017 : augmentation de 0,4 % (inflation)

Centres Maternel et Élémentaire

tranche	Revenus mensuels	Forfaits					
		matin			soir		
		2015	2016	2017	2015	2016	2017
1	0 à 1 090,00	1,12	1,12	1,12	2,19	2,19	2,20
2	1 090,01 à 1 400,00	1,34	1,34	1,35	2,63	2,63	2,64
3	1 400,01 à 1 710,00	1,61	1,61	1,62	3,16	3,16	3,17
4	1 700,01 à 2 020,00	1,94	1,94	1,95	3,78	3,78	3,80
5	2 020,01 à 2 330,00	2,32	2,32	2,33	4,48	4,48	4,50
6	2 330,01 à 2 640,00	2,79	2,79	2,80	4,89	4,89	4,91

7	2 640,01 à 3 000,00	3,34	3,34	3,35	5,49	5,49	5,51
8	3 000,01 à 4 000,00	3,59	3,59	3,60	5,71	5,71	5,73
9	4 000,01 à 6 000,00	3,85	3,85	3,87	5,96	5,96	5,98
10	6 000,01 et plus	4,12	4,12	4,14	6,31	6,31	6,34

Les tarifs sont réduits de moitié pour les enfants des agents de la Collectivité.

Abattements :
 - 20 % à partir de 2 enfants inscrits
 - 10 % à partir de 2 enfants à charge.
 Ces abattements ne sont pas cumulables.

TAP (Temps d'Activité Péri éducatif)

- école élémentaire : 0,8 €/jour ;
- école maternelle : 0,8 €/jour.

CIMETIERE superpositions et concessions

Gel des tarifs en 2010, augmentation de 2 % en 2011, de 1,6 % en 2012 (inflation), de 2 % (inflation) pour 2013, de 1 % en 2014 et de 0,8 % en 2015 (inflation) + révision superposition, urne supplémentaire et jardin du souvenir (/2), gel de tarifs en 2016 (inflation nulle)

Proposition 2017 : augmentation de 0,4 % (inflation)

Durée	Caveau				Columbarium				Cavurne				Jardin du souvenir	
	Concession nouvelle		Superposition		concession		urne supplémentaire *		concession		urne supplémentaire *		concession	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
15 ans	153,53	154,14	77,39	77,70	77,39	77,70	38,18	38,33	77,39	77,70	38,18	38,33	38,69	38,84
30 ans	307,04	308,27			153,53	154,14			153,53	154,14			76,76	77,07
50 ans	461,36	463,21			230,68	231,60			230,68	231,60			115,34	115,80
A perpétuité			115,45	115,91										

* La durée pour l'urne supplémentaire correspond à la prise initiale de la concession (1^{ère} urne)

LOCATION DE LA SALLE DE MONTLOUET

Tarifs votés le 8 avril 2010 et maintenus en 2011, augmentation de 1,6 % en 2012 (inflation), de 2 % (inflation) en 2013 et de 1 % en 2014 (inflation), 0,8 % en 2015. Gel des tarifs en 2016 (inflation nulle).

Proposition 2017 : augmentation de 0,4 % (inflation)

SALLE	I		II		III	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Vin d'honneur simple	15,21	15,27	21,73	21,82	29,34	29,46
Réunion simple	18,48	18,55	32,60	32,73	53,25	53,46
Réunion + vin d'honneur	30,43	30,55	53,25	53,46	73,90	74,20
Samedi ou Dimanche midi	65,21	65,47	115,19	115,65	157,57	158,20
Samedi soir (jusqu'à 2h30)	65,21	65,47	115,19	115,65	157,57	158,20
Samedi journée + soirée	130,40	130,92	230,38	231,30	315,15	316,41
Week-end (vendredi soir jusqu'au dimanche 19h)	189,09	189,85	340,14	341,50	494,45	496,43
CHAUFFAGE	27,69	27,80	27,69	27,80	27,69	27,80

CAUTION DEMANDEE : **500,00 €**

LÉGENDE :

- I Associations** considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité
- II Particulier contribuable** à GALLARDON et leurs ayants droits
- III Hors commune**

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GALLARDON

Gel des tarifs en 2010, augmentation de 1,5 % en 2011, de 1,6 % en 2012, de 2 % (inflation) en 2013 et de 1 % en 2014 (inflation), de 0,8 % en 2015 (inflation). Gel des tarifs en 2016 (inflation nulle).

Proposition 2017 : augmentation de 0,4 % (inflation)

SALLES	1 SALLE			2 SALLES			SALLE POLYVALENTE COMPLETE			
	I	II	III	I	II	III	I	II	III	
Vin d'honneur ou réunion	15,53	22,15	29,90	22,15	39,87	49,84	32,12	54,27	75,31	
Réunion suivie d'un apéritif ou galette des rois (utilisation de la cuisine)	31,00	54,27	75,31	54,27	93,03	122,92	74,21	126,25	172,76	
Samedi (jusqu'à 4h du matin)	Sans recettes	66,44	117,39	160,58	107,42	192,70	261,36	161,68	310,08	385,39
	Avec recettes	87,49	162,22	209,30	126,25	240,31	307,87	181,61	351,04	434,12
Dimanche (jusqu'à 19h)	Sans recettes	55,37	107,42	148,39	96,34	165,00	248,07	149,51	299,01	370,99
	Avec recettes	74,21	149,51	196,01	115,18	235,87	297,89	170,55	342,18	420,83
Week-end avec cuisine (du vendredi soir au dimanche 19h)	Sans recettes	192,70	346,63	503,88	281,28	497,23	724,26	398,67	763,02	996,68
	Avec recettes	276,85	454,04	642,30	363,24	636,77	862,69	483,94	868,20	1244,84

CUISINE	I		II		III	
	Recettes					
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Repas chaud	33,22	66,44	66,44	75,31	99,68	130,67
Repas froid	22,15	33,22	33,22	45,40	65,34	76,41
2 Repas	44,30	87,49	87,49	110,74	152,83	201,54
Cocktail ou vin d'honneur	6,65	13,30	12,97	26,58	22,15	44,30

CHAUFFAGE	1 SALLE	2 SALLES	SALLE POLYVALENTE COMPLETE
Vin d'honneur ou demi-journée	14,92	19,87	21,12
Journée ou soirée	21,12	24,85	28,57
Journée + soirée	42,23	49,67	57,14
Week-end (du vendredi soir au dimanche 19h)	78,25	94,39	106,82

CAUTION DEMANDEE 1 000,00 €

LÉGENDE :

- I Associations** considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité
- II Particulier contribuable** à GALLARDON
- III Hors commune**

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition de la Commission des Finances et valide les tarifs communaux 2016 selon les tableaux présentés.

2. Indemnité au Comptable du Trésor

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution d'une indemnité au Comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur de la Commune, Monsieur Patrick CHEVALLIER, nommé en 2012.

De 2006 à 2011, un taux de 20% du traitement brut a été retenu (faible implication du Comptable).

Depuis 2012, un taux de 50 % est retenu compte tenu de la qualité des conseils et de la disponibilité de notre Receveur.

L'indemnité brute pour 2016 s'élève à 800,70 € (100 %), 789,34 € en 2015. La Commission des Finances propose de garder ce taux de 50 %, soit une indemnité brute de 400,35 € (394,67 € en 2015).

Le Maire rappelle que cette indemnité fait partie intégrante de la rémunération du Comptable.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour allouer une indemnité au taux de 50 % de l'indemnité brute 2016 de 800,70 € au Comptable du Trésor, soit une indemnité brute de 400,35 €.

3. Frais de scolarité 2015/2016

Comme chaque année, le conseil doit se positionner sur les frais de scolarité à facturer aux autres Communes dont les élèves sont scolarisés à l'école élémentaire Emile Pottier. Il convient de rappeler que seuls les frais de fonctionnement sont concernés.

- Facturation année scolaire 2010/2011 : 493,20 €/élève
- Facturation année scolaire 2011/2012 : 479,75 €/élève
- Facturation année scolaire 2012/2013 : 485,78 €/élève
- Facturation année scolaire 2013/2014 : 534,60 €/élève
- Facturation année scolaire 2014/2015 : 670,74 €/élève (+ 28 246,92 € de gaz suite à la régularisation des relevés de compteur)

Le détail pour l'année scolaire 2015/2016 est le suivant (dépenses de fonctionnement 2015) :

	2014/2015	2015/2016	Remarques
Subvent° Coopérative (dont voyages scolaires)	10 100,00	9 500,00	600 € voyages scolaires en 2014
Eau	3 053,23	2 479,56	
Electricité / Gaz	51 979,71	40 112,44	
Téléphone / Internet	2 223,50	2 193,13	
Entretien bâtiment	1 252,20	924,12	Toilettes, chauffage en 2014
Alimentation (remise prix CM2)	/	/	
Affranchissement	370,93	486,26	
Location mobilière	591,60	/	Nettoyage travaux école en 2014 (autolaveuse, ...)
Produits de traitement	/	/	
Produits d'entretien	274,39	526,10	
Matériaux	356,08	10 477,19	dont 8 400 € d'heures agents
Petit équipement	1 657,68	569,08	
Fournitures scolaires et adm.	10 808,43	10 403,23	
Documentation-Abonnements	/	/	

Catalogues et imprimés	1 195,74	1 115,52	
Produits pharmaceutiques	138,76	158,24	
Maintenance (Apave, Dactyl buro, Eritice, ..)	3 556,14	1 932,43	Dépose et repose TBI en 2014 : 1 750 €
Assurance bâtiment	1 207,06	1 071,80	
Vêtements de travail	87,48	384,54	
Transport collectif	15 001,30	14 482,00	
Assurance du Personnel	1 597,60	2 091,69	
Visites Médicales	33,30	33,36	
CNAS - 2 agts	380,69	387,36	
Intervenant sportif	6 231,51	5 648,29	
PEC - 1 agt (ASFEDDEL)	7 629,29	6 458,93	
Charges de personnel CS + CP	15 045,98	15 794,34	
Salaires nets des Titulaires	37 607,48	39 633,37	
TOTAUX	172 380,08	167 103,14	

Nombre d'élèves : 258

Coût par élève : 167 103,14/258 = 647,69 €

21 élèves seraient concernés : Champseru : 18 ; Bailleau-Armenonville : 3

La Commission des Finances propose de facturer l'ensemble des frais de fonctionnement, soit un montant de 647,69 €/élève.

Le Maire précise que désormais les travaux en régie concernant les travaux d'entretien sont intégrés (8 400 € en 2015).

Alexandre DAVAL se renseigne sur les frais de scolarité d'une école équivalente à proximité. Il évoque la dotation par élève qui consiste à financer les fournitures et/ou les voyages scolaires. Le Maire distingue les frais liés au fonctionnement listés dans le tableau à la différence des sommes versées à la coopérative. Le Maire n'a pas d'idée précise de la dépense d'écoles équivalentes dans le secteur. Il faut également tenir compte de paramètres différents, comme par exemple le volume du bâtiment et la qualité de l'isolation. On est toutefois assez certains que notre école est bien lotie. Antony DOUEZY confirme. Sylvie DOUCET évoque le coût important des cars pour le transport entre l'école et le gymnase. A cela s'ajoute le financement d'un agent communal pour la BCD, les intervenants sports, les interventions de la bibliothèque municipale, ...

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les frais de scolarité 2015/2016 à facturer aux Communes concernées selon les éléments présentés, soit pour un montant de 647,89 €/élève.*

4. Démarche pour un objectif « Zéro phyto »

Dans le cadre du dossier, conduit par la Communauté de Communes du Val de Voise, de demande d'éligibilité auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'obtention de subvention concernant la réalisation du forage de Montflube, son raccordement et l'extension du réseau, toutes les communes du territoire doivent s'engager par délibération dans une démarche pour un objectif « zéro phyto » concernant l'entretien des espaces publics dont elles assurent la gestion.

L'enjeu environnemental est important puisqu'il vise, notamment, à protéger notre ressource en eau.

La Commune utilise actuellement des produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières et pour la piste d'athlétisme du stade du Champ de Tir.

Ce changement de pratique n'est pas anodin dans notre fonctionnement et sur l'impact en ressources humaines de nos services techniques. A titre d'exemple, l'utilisation de produits phytosanitaires n'est

plus permise pour les caniveaux depuis 2014 et nous avons, à RH constante, d'importantes difficultés pour un entretien qui demande plus de fréquence avec des outils peu efficaces (binettes).

Les services techniques sont toujours à la recherche de nouveaux matériels qui pourraient faciliter le traitement des caniveaux et autres (brulage, vapeur, scarificateur, ...). Malheureusement à ce jour, aucun matériel révolutionnaire n'a été identifié. L'ensemble des communes rencontre les mêmes difficultés.

L'engagement dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » d'ici à 2020 permettra le financement par l'agence de l'eau à hauteur de 50 %, de matériels palliatifs au phytosanitaire.

La Commission des travaux du 2 novembre a validé l'engagement dans cette démarche et propose de charger Antony DOUEZY en relation avec le responsable des services techniques de mettre en œuvre une stratégie « zéro phyto » à l'horizon 2020. Il s'agit dans un premier temps de faire un état précis de nos pratiques actuelles.

Le Maire mentionne le rapport de l'ARS récemment reçu sur la qualité de l'eau dans le département avec une grosse disparité avec le sud du territoire. Il rappelle les actions de formation des agents sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Bien qu'il soit urgent de délibérer pour permettre à la Communauté de Communes d'être éligible à la subvention, notre démarche doit être réfléchie. Il faut également faire évoluer les mentalités de nos administrés pour une mobilisation active, notamment par le nettoyage devant leur habitation puisqu'il sera évidemment structurellement impossible de nettoyer l'ensemble du domaine public à la binette. Eric TABARINO trouve normal que chacun fasse des efforts, il faut toutefois fixer des limites.

A terme, il n'est plus forcément raisonnable de penser que l'ensemble du territoire pourra être parfaitement entretenu.

Myriam ROUILLARD revient sur le problème du passage de la balayeuse de la Communauté de Communes. Le résultat était pire après et, de surcroît, l'agent en charge est désagréable quand la remarque lui est faite.

Concernant les pistes de matériels qui pourraient nous convenir, Pierre COUTURIER préconise à Antony DOUEZY de se déplacer sur des salons. Le Maire précise que plusieurs essais ont été entrepris, comme l'acquisition de bruleur, démonstration de machine à vapeur ou à eau chaude, à ce jour rien de probant n'a été identifié.

Pierre COUTURIER évoque les murs de l'église qui malgré un entretien récent et coûteux sont aujourd'hui déjà à nouveau couverts de végétation.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se positionne favorablement sur l'engagement de la Commune pour une démarche avec un objectif « zéro phyto » d'ici à 2020.

5. Demande de subvention à la DRAC Centre (aide de l'Etat au titre des monuments historiques) pour la réfection de la toiture de l'église

Depuis plusieurs années, de l'eau pluviale provenant du toit de l'église s'infiltre à l'intérieur.

Au printemps 2016, la Commune a fait procéder au nettoyage des fientes de pigeons et à la dévégétalisation des façades pour un montant de 10 800 € TTC. Ces travaux, effectués par ETH Bâtiment, ont également permis de faire un diagnostic des problèmes rencontrés sur la toiture et d'établir un devis de réparation qui s'élève à 8 982,00 € HT. Il s'agit de reprendre des gouttières anglaises, des chéneaux en plomb et la réfection de deux récepteurs d'eau pluviale.

Sollicitée par la Commune, la DRAC Centre nous informe qu'un financement de 50 % est envisageable dans le cadre de l'entretien courant de notre église.

Sur le principe de mise en concurrence, le couvreur usuel de la Commune a été sollicité. La particularité des travaux ne lui permet pas de répondre à notre demande, l'entreprise ETH Bâtiment est effectivement spécialisée dans ce type de travaux très spécifiques.

En conséquence, le Maire propose de retenir l'entreprise ETH Bâtiment pour effectuer ces travaux et de demander une subvention à la DRAC Centre.

Plan de financement :

TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE SAINT PIERRE – SAINT PAUL DE GALLARDON	
montant de l'investissement (HT)	8 982,00 €
Commune	4 491,00 €
Etat (DRAC Centre) : 50 %	4 491,00 €
financement :	50,00%

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise le Maire à solliciter de l'Etat (DRAC centre) au titre de l'entretien courant des monuments historiques **une subvention de 4 491,00 €** correspondant à 50 % d'un montant total de 8 982 € HT concernant des travaux d'entretien de la toiture de l'église Saint Pierre Saint Paul de Gallardon.

6. Remplacement de l'ensemble des lampes d'éclairage public du centre bourg

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

Dans le cadre de la recherche d'économie d'énergie, la commission des travaux du 29 décembre 2015 a validé, à titre expérimental, le remplacement de l'ensemble des lampes d'éclairage public en façade de la Mairie et rue Pierre Martin. Au-delà de la forte baisse de consommation par les ampoules à LED (divisée par 4 par rapport à l'existant), il s'agissait de tester leur efficacité : intensité et diffusion de la lumière. Force est de constater que le résultat est probant. L'intensité lumineuse est satisfaisante et la perception de l'éclairage blanc est plutôt agréable.

En conséquence, le SDE a été mandaté pour étudier le remplacement par des LED de l'ensemble du parc du centre bourg, soit 47 points lumineux.

La Commune dispose de 651 points lumineux, ce qui correspond à une dépense énergétique importante et qui pose, en conséquence, la question de l'impact environnemental. Les membres du Conseil Municipal en séance ou en commissions ont plusieurs fois débattu du sujet, notamment sur le maintien ou l'extinction de l'éclairage public, et dans quelle mesure. La stratégie de remplacer au fil du temps, les ampoules classiques par des LED semble actuellement la meilleure alternative. Compte tenu d'une consommation divisée par 4 et d'une durée de vie 5 fois supérieure, cette stratégie permet de rallier les partisans du « tout éteint » et du « tout allumé » vers une solution médiane : la Commune reste éclairée et les LED contribuent à une émission de CO2 diminuée de 75 %.

Sur le projet du centre bourg, le coût estimatif des travaux s'élève à 14 200 € avec une prise en charge de 30 % par le SDE, soit un reliquat de 9 940 € HT pour la Commune. Le retour sur investissement est estimé de 8 ans sur la totalité de la dépense.

Pierre COUTURIER précise que les lampes actuelles fonctionnent au sodium. Il questionne l'assemblée sur son avis concernant la rue Pierre Martin. Il invite chacun à constater à la sortie du Conseil et à comparer avec la rue de l'Hostel Dieu. L'éclairage est bien orienté vers le bas et non plus diffus voire vers le ciel avec les précédentes ampoules. La forme du luminaire favorise la diffusion vers le bas.

Pour les ampoules qui ne seront pas remplacées, Henri FERRO préconise l'arrêt de l'éclairage pour certains secteurs.

Pierre COUTURIER rappelle que chaque enfouissement est l'occasion d'un changement sodium vers LED (Baglainval puis rue de la Tuilerie et du Champ de Tir en 2017).

Le Maire donne des éléments chiffrés : la dépense énergétique totale de la Commune s'élève en 2015 à 216 822 €. La part de l'éclairage public est de 51 060 €, soit 23,55 % du montant total. Les dépenses énergétiques de l'école maternelle et de la cantine de l'école élémentaire n'apparaissent pas sur cette ligne budgétaire. La dépense énergétique liée à l'éclairage public est donc de fait inférieure à 23,55 %. On est donc loin des 40 % annoncés. Ce bon résultat est consécutif à un patrimoine moderne et performant suite aux efforts réguliers d'investissement. A court terme, on va traiter 15 % de nos éclairages en LED.

L'extinction de l'éclairage public rendrait inopérant notre système de vidéosurveillance. Henri FERRO répond qu'une extinction sélective est toujours possible. Alexandre DAVAL préconise un allumage par détection de mouvement. Antony DOUEZY réitère son positionnement pour l'extinction qu'il ne trouve pas incompatible avec la modernisation de nos luminaires. Il s'agit plutôt d'abord d'un enjeu environnemental avant l'intérêt économique. Autant la question de l'éclairage la nuit le week-end peut se poser, qu'il est bien évident en semaine que l'on éclaire pour personne. Le Maire signale que dans le cas d'une extinction partielle le retour sur investissement sera forcément plus long.

Bruno ALAMICHEL développe la notion d'équilibre avec le maintien du service en tenant compte des évolutions technologiques. Il signale la nécessité de l'égalité de traitement entre citoyens qui ont donc dans le cas présent, tous droits à l'éclairage public devant chez eux. C'est d'abord une question de principe, voire juridique. Dès lors et en regardant de plus près, on pourrait s'apercevoir que peu de secteurs pourraient être coupés.

Antony DOUEZY pense que la notion de service est discutable la nuit, notamment entre 1h et 5h du matin en semaine. Certaines communes de même strate de population que Gallardon ont fait le choix de l'extinction. Le Maire constate plutôt que la grande majorité des communes de même strate ont fait le choix de maintenir l'éclairage. D'autres communes ont fait le choix de l'extinction compte tenu de la vétusté et donc du coût très onéreux de leurs équipements.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil se prononce favorablement sur la stratégie de remplacement au fil du temps et quand l'occasion se présente (rénovation, remplacements d'ampoules hors services, ...) des lampes actuelles par des LED et en conséquence valide le projet de remplacement des 47 lampes du centre bourg pour un montant résiduel de 9 940 € pour la Commune.*

7. Travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public – Rues du Champ de Tir et de la Tuilerie **Engagement – plan de financement**

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

Dans le cadre de travaux d'amélioration de notre environnement, de la rénovation de notre éclairage public et de recherche d'économie, la Commune a sollicité le SDE pour une instruction technique et financière pour un projet d'enfouissement des réseaux et une solution LED pour la rue de la Tuilerie et la rue du Champ de Tir.

Le Bureau syndical du SDE 28 du 19 septembre a émis un avis favorable à l'inscription de ce projet aux programmes de travaux du syndicat.

Il convient donc à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par le SDE 28 qui se présente comme suit :

Exécution des travaux :

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT			
				SDE 28		collectivité	
distribution publique d'électricité	Environnement BT	SDE 28					
	Sécurisation BT	SDE 28	97 000 €	80%	77 600 €	20%	19 400 €
	Modernisation HTA	SDE 28					
installations C.E.*		SDE 28	29 000 €	22%	6 380 €	78%	22 620 €
éclairage public		SDE 28	29 000 €	50%	14 500 €	50%	14 500 €
TOTAL			155 000 €		98 480 €		56 520 €

*installations C.E. : terrassements, fourreaux et chambres de raccordement pour réseaux de Communications

Frais de coordination :

Les travaux donneront lieu au versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 d'un montant de 4 000 euros pour frais de coordination des travaux d'enfouissement.

Le Maire rappelle les travaux de même nature effectués sur le faubourg de la Bretonnière (sans LED). Le projet de Baglainval est en cours.

Il précise que ce type de projet est envisageable en zone urbaine dès lors que les habitations sont en front de domaine public. Dans le cas contraire, comme sur la route d'Auneau, et malgré la pollution visuelle des fils électriques, il n'est pas concevable d'obliger les propriétaires des maisons en retrait à enfouir à leur charge les réseaux sur leur propriété.

Pierre COUTURIER signale que l'enfouissement des réseaux, au-delà de l'aspect esthétique et économique, permet de les sécuriser. Le SDE 28 annonce 400 kilomètres de fils nus dans le département.

Pierre COUTURIER évoque la logique d'étendre l'enfouissement à partir du centre bourg. Ces travaux sont bien financés par le SDE.

La stratégie de remplacement par des LED permettra l'équipement de 12 points lumineux.

Avec les 10 de la rue Pierre Martin, les 16 de Baglainval et les 47 du centre bourg, nous aurons donc, avant fin 2017, 85 sur 651 points lumineux équipés de LED.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil :*

- *approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2017, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par le SDE 28 ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.*
- *approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel, et donnant lieu in fine à la présentation par le SDE 28 d'un bilan financier des travaux exécutés.*
- *opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement de la contribution due au SDE 28 :*
 - Versement en deux parts égales réparties sur 2 exercices budgétaires (2017 puis 2018).*
- *Prend acte du versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 pour exécution d'une mission de coordination de travaux d'enfouissement, d'un montant de 4 000 euros payable à réception des travaux.*
- *autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation des travaux d'enfouissement en coordination et tout document relatif à ce projet.*

8. Gestion des cimetières de la Commune

Depuis maintenant plus d'un an, la Commission cimetière est active et s'est engagée, notamment, dans un inventaire complet du site et d'une mise en conformité réglementaire. Ce travail est fastidieux puisqu'il consiste dans un premier temps à faire du repérage sur place puis dans un second temps un gros travail de saisie.

Parallèlement, certains membres de la Commission ont audité plusieurs sociétés proposant des logiciels de gestion. Après analyse des différentes offres, la Commission propose de retenir celle de la société GESCIME pour un montant de base de 5 475 € HT, qu'il faudra compléter annuellement par le contrat de maintenance, soit 877,24 € TTC à partir de la 2ème année.

Depuis très longtemps, la gestion de nos cimetières est inadaptée : vieux registres, plans obsolètes, tombes effacées, ... on sait également que l'on va rapidement manquer d'espace.

Il convient donc d'offrir un meilleur service aux familles.

Quelques personnes se sont fortement investies sur le sujet. Le Maire cite Sophie GOUMAZ, Christian LAPEYRE, Françoise CASTEL, Myriam ROUILLARD, Elodie GRYGULA, Véronique VAUDELLE et Jack PROUTHEAU.

Christian LAPEYRE revient sur les difficultés pour donner les informations aux familles. Il a été déterminé qu'il fallait se doter d'un logiciel performant pour rendre le meilleur service sans avoir à manipuler de nombreux documents différents.

La partie gauche (partie « ancien » cimetière de Gallardon) a fait l'objet d'un inventaire complet et très détaillé des tombes : photos, relevé des noms. Il s'agit de disposer de toutes les informations pour rendre le logiciel opérationnel. Il sera également nécessaire de progresser sur l'aspect règlementaire du fonctionnement d'un cimetière, notamment sur les horaires d'ouverture et de fermeture.

C'est un travail de longue haleine obligatoire et complètement nécessaire qui est entrepris sur les deux cimetières de Gallardon et de Montlouet.

Myriam ROUILLARD évoque les difficultés d'accessibilité pour les PMR, notamment depuis la recharge en cailloux des allées. En fait, il en a été trop déposé à Gallardon et pas assez à Montlouet.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil se prononce favorablement sur la démarche globale de la Commission Cimetière pour la gestion des cimetières de la Commune et en conséquence permet au Maire de signer l'ensemble des commandes correspondantes dans le cadre de ses délégations.*

9. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
PROMOSOFT	Licence antivirus	Police Municipale	80.00	96.00	INV
MSD	Panneaux sortie ville	Montlouet	114.86	137.83	INV

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil se prononce favorablement pour affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Collecte de la Banque alimentaire

Elle se tiendra les 25 et 26 novembre.

Le Maire souhaite une mobilisation nombreuse du Conseil Municipal. Un tableau d'inscription est distribué à cet effet.

Myriam ROUILLARD précise qu'il n'y aura pas de chasuble cette année. Des badges seront distribués aux bénévoles.

Inauguration du Centre Technique Municipal

Elle s'est déroulée le 10 novembre.

Le Maire revient sur son discours. En effet, il a omis de remercier les élus du Conseil qui ont suivi les travaux, à savoir Jack PROUTHEAU, Christian LAPEYRE, Sophie GOUMAZ et Michel DAUPTAIN.

Cimetière de Gallardon

Myriam ROUILLARD prévient qu'il convient de repositionner le règlement affiché à l'entrée. Christian LAPEYRE précise qu'il sera refait. Par ailleurs, aucune explication n'est donnée sur la fermeture du point d'eau en haut.

Inventaire de la biodiversité

Dans le cadre du contrat régional, un inventaire de la biodiversité sera effectué sur notre territoire pour un montant 20 000 € financé à 90 %, soit 80 % par le contrat régional et 10 % par l'association Eure-et-Loir Nature. Cette association se charge du sujet.

Le Maire reviendra ultérieurement vers le Conseil Municipal pour valider la demande de subvention.

Anciens ateliers techniques

Jack PROUTHAU signale que la phase de désamiantage a commencé depuis la semaine dernière.

Concert du 6 novembre à la salle polyvalente

Le Maire signale la qualité et le succès du concert du 6 novembre.

Commémorations du 11 novembre

Le Maire évoque la participation de l'école élémentaire. Il remercie à cet effet, les enfants, les enseignants et la Directrice Madame GLAVIER.

Dates à retenir

- 17 novembre : Assemblée Générale de la Gymnastique
- 18 novembre : Assemblée Générale des Assistantes Maternelles
Remise des prix des maisons fleuries
- 19 novembre : Permanences du Commissaire Enquêteur (PLU)
Assemblée Générale d'Espace Libre
- 26 novembre : Sainte Barbe (18h à la caserne des pompiers et 20h à la salle polyvalente)
- 27 novembre : Bourse aux jouets
- 02 décembre : Assemblée Générale de la FNACA
- 10 décembre : Spectacle des Assistantes Maternelles
- 11 décembre : Repas du Club de l'Amitié

Enquête publique sur la suppression d'alignements départementaux

Le courrier envoyé par le Conseil Départemental à l'ensemble des propriétaires riverains de routes départementales de Gallardon a suscité beaucoup de confusion. Il manque probablement de précision et finalement ne concerne que très peu de personnes. De surcroît, c'est nécessairement en faveur des personnes concernées.

Visite du CTM

Le Maire propose aux conseillers municipaux une visite des locaux le samedi 3 décembre à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h35


Le Maire
Yves MARIE